

BROMONT-LAMOTHE

SÉANCE DU 22 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de BROMONT-LAMOTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M Jean-Luc FRUCHART, Maire

Date de la convocation : 15 janvier 2026

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Camille ALLAIX, Carole BESSON, Luc BOUDOL, Éric COHADON, Claudine GIRAUDON Jean-Christophe JEANNOT, Jean-Jacques LABONNE, Bruno MANARANCHE, Valérie PELLISSIER, Véronique ROUDAIRE, Frédérique SOUCHE

Absents excusés : Stéphanie CHAZOTTE (procuration à Valérie PELLISSIER) Anthony LEROY, Constance MOUTARDE (procuration à Eric COHADON),

Secrétaire de séance : Jean-Christophe JEANNOT

2026-01

Objet : Ouverture de crédits, budgets (Général et assainissement) 2026.

Préalablement au vote des budgets 2026, la commune ne peut engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de pouvoir faire face à une dépense urgente, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025.

Il propose les ouvertures de crédit suivantes :

Budget général : (Dépenses réelles investissement 2025 (hors RAR et emprunts))

Chapitre	BP 2025	Montants ouverture des crédits
20	11 150 €	2 787 €
204	675 €	169 €
21	14 653 €	3 663 €
23	622 437 €	155 609 €

Budget assainissement : (Dépenses réelles investissement 2025 (hors RAR et emprunts))

Chapitre	BP 2025	Montants ouverture des crédits
20	5 500 €	1 375 €
21	3 400 €	850 €
23	42 045 €	10 511 €

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2026 dans la limite des crédits repris ci-dessus et ce avant le vote du budget général 2026.

2026-02

Objet : FIC 2026

Dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales (FIC), Monsieur le Maire propose d'inscrire au programme 2026 :

- Travaux de voirie pour un montant de 97 607.20 € HT soit 117 128.64 € TTC

Le conseil municipal, 12 voix pour et 2 contres :

- sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du fonds des Initiatives communales (FIC)

- accepte d'inscrire les travaux de voirie pour un montant total de 97 607.20 € HT soit 117 128.64 € TTC

- Autorise le Maire à signer toutes pièces et tous actes relatifs à cette décision.

2026-03

Objet : Choix des entreprises pour la réfection du bâtiment d'Anschald suite à CAO

M. le Maire indique qu'une consultation a été lancée concernant la réfection du bâtiment d'Anschald.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 06 janvier 2026 afin d'étudier les offres reçues.

Suite à cette consultation, il convient de retenir les entreprises pour ces travaux.

Les attributaires sont désignés ci-dessous :

LOTS	ENTREPRISE	TOTAL H.T.
1 – GROS ŒUVRES	COHADE	22 603.00 €
2 – CHARPENTE BOIS	SUCHEYRE	32 072.35 €
3 – FAÇADE	ENDUIT PRO	4 766.08 €
4 – MENUISERIE EXTERIEURES BOIS	SABATTERY	33 469.00 €
5 – PLATRERIE PEINTURE	BONGLET	16 208.29 €
6 – MENUISERIE INTERIEURES	SABATTERY	3 435.00 €
7 – REVETEMENTS DE SOLS	CARTECH	17 609.10 €
8 – PANNEAUX ISOTHERMES	EQUIPFROID	28 727.00 €
9 – PLOMBERIE	CBC	16 357.00 €
10 - ELECTRICITE	RESIMONT	13 646.55 €
11 – MOBILIER CUISINE	EQUIPFROID	28 215.00 €
TOTAL H.T.		217 108.37 €

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, avec 3 voix contre et 11 voix pour.

- Valide le choix de la commission,
- Autorise le Maire à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

2026-04

OBJET :

SIAEP DU SIOULET : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ANNEE 2025

Vu la présentation du rapport sur la qualité de l'eau du SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable) du Sioulet faite à l'assemblée par Monsieur Jean-Jacques LABONNE, représentants de la commune au sein du Conseil syndical ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **prend** acte dudit rapport ;
- **charge** Monsieur le Maire de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

2026-05

OBJET : Demande de subvention DETR 2026

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une demande de subvention pourra être demandée dans le cadre de la DETR pour la sécurisation aux abords de l'école (cheminement piétons et cycles le long de la rue du Chabaniel au niveau du parking).

Travaux	Montant HT	Montant TTC
Sécurisation aux abords de l'école	10 455.00 €	12 546.00€

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Sollicite une subvention dans le cadre de la DETR.
 - Autorise M le Maire à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision
-

2026-06

OBJET : Approbation du Plan de Mobilité Simplifié de la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans exerce la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) depuis le 1er juillet 2021.

Dans ce cadre, la communauté de communes s'est engagée, à compter d'avril 2025, dans l'élaboration d'un Plan de Mobilité Simplifié (PdMS), afin de structurer et planifier les actions de mobilité, actuelles et à venir, à l'échelle de l'ensemble de son territoire.

Élaboré en interne par les services de la communauté de communes, ce document stratégique s'appuie sur une concertation menée avec les acteurs du territoire, les partenaires institutionnels et les territoires voisins, et vise à répondre de manière cohérente aux besoins de mobilité des habitants, en tenant compte des spécificités rurales du territoire.

Monsieur le Maire indique que, lors de sa séance du 13 novembre 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet de Plan de Mobilité Simplifié, permettant ainsi l'ouverture de la phase de consultation des communes membres.

Conformément à l'article L.1214-36-1 du Code des transports, le projet de plan de mobilité arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de la mobilité doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux, dans un délai de trois mois à compter de la transmission du projet.

À ce titre, la commune de Bromont-Lamothé est invitée à formuler un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié transmis par la communauté de communes.

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Émet un avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié arrêté par la Communauté de communes Chavanon Combrailles et Volcans, tel que présenté ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre cet avis à la communauté de communes et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2026-07

OBJET : adhésion à l'association Plate-forme 21 :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'adhésion à l'association plate-forme 21.

Le montant de cette adhésion est de 0.06 € par habitant et par an.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 1 voix contre, 4 abstentions et 9 voix pour.

OBJET : Lettre de soutien à l'Action Paysanne pour l'Agriculture Française et l'Élevage – Collectif Paysan Sancy Chavanon Combrailles (Puy De Dôme, 63)

Mesdames, Messieurs,

A l'heure où l'agriculture française est une nouvelle fois en crise,

A l'heure où les Paysans doivent de nouveau se rassembler pour pouvoir se faire entendre sur des sujets brûlants d'actualité,

Un Collectif Paysan de la zone Sancy Chavanon Combrailles sans affiliation politique ni appartenance syndicale s'est regroupé lors de la journée du 05 janvier 2026 au rond-point de Saint Julien Puy Lavèze, et mènera une nouvelle action sur l'agglomération clermontoise le mardi 13 janvier 2026.

Nous fabriquons les produits qui un jour se retrouvent sur les étals des magasins et chacun de nous contribue à son échelle à nourrir une partie de la France. Nous façonnons chaque jour le paysage qui constitue le cadre de vie de nos familles et de l'ensemble de nos populations, par notre travail et par l'occupation de nos troupeaux.

Ce territoire, profondément rural, sur lequel vous avez été élus est l'un des berceaux de l'élevage du Massif Central. Ce territoire, sur lequel vous exercez vos mandats est le nôtre, mais aussi le vôtre.

Mesdames et Messieurs les élus, vos paysans ont besoin de vous.

Nous en appelons aujourd'hui à votre soutien, nécessaire pour faire entendre nos voix et ainsi espérer faire valoir nos revendications au niveau national :

→ STOP à l'abattage total des troupeaux français

→ STOP aux accords de libre échange du Mercosur

Nous demandons l'accès à une vaccination élargie et massive, un abattage partiel uniquement des sujets malades, une indemnisation correcte des pertes réelles supportées par les éleveurs, la prise en compte de tous les avis scientifiques actualisés, et une révision du statut de la maladie concernant la crise sanitaire DNC ; et plus généralement une concertation nationale avec tous les agriculteurs, des mesures pour la sauvegarde de nos agricultures de qualité et de territoire, et la préservation de la souveraineté alimentaire de notre Pays.

Nous défendons notre métier, nos valeurs, nos élevages, nos terroirs et nos territoires.

Pas de Pays sans Paysans

Soutien au collectif Paysan Sancy Chavanon Combrailles – Puy De Dôme, 63

2026-09

OBJET : Suppression avec création de poste Adjoint

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de revoir les horaires de travail d'un adjoint technique.

- Suppression poste Adjoint technique 30/35^{ème}
- Création poste Adjoint technique 31/35^{ème}

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces et tous actes à la mise en œuvre de cette décision et à modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS prévision février 2026			
Emploi	Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	
Adjoints administratifs C			
Adjoint administratif affecté au secrétariat	Adjoint administratif	1 poste à 35 heures	
Adjoint administratif affecté à l'agence postale	Adjoint administratif	1 poste à 26 heures	
Secrétaire de Mairie	Adjoint administratif 2ème classe	1 poste à 35 heures	
Adjoints techniques C			
Agent technique polyvalent -voierie	adjoint technique principal de 1ème classe	2 postes à 35 heures	
Agent technique polyvalent - voierie	adjoint technique	1 poste à 30 heures	suppression
Agent technique polyvalent - voierie	adjoint technique	1 poste à 31 heures	création
Agent de restauration collective polyvalent	adjoint technique	1 poste à 30,46 heures	
Agent de service en école maternelle	Adjoint technique principal 2ème classe	1 poste à 34,33 heures	
Agent technique polyvalent affecté à l'école restauration collective	Adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste à 34,16 heures	
Agent technique polyvalent ménage locaux communaux	adjoint technique	1 poste à 13 heures	
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles C			
ATSEM	ATSEM principal de 1ère classe	1 poste à 35 heures	